

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, les treize novembres à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 6 novembre deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10
10		

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -
Madame MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoints –
Madame GALCERA Valérie – Madame LANCIEN Catherine– Messieurs AZELMEYER YVES –
MAYSTRE Yves - SOUTRIC Pierre - VERGE Didier

Secrétaire de séance : MOURET Simone

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2018 /60 – Participation aux frais de transports scolaires – année 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de prise en charge par la commune des frais de transport scolaire pour l'année 2018/2019.

Il propose de renouveler cette participation pour l'année scolaire en cours dans les mêmes conditions, soit 50% du tarif du transport scolaire à répartir par moitié avec la commune d'Ayzac-Ost dans le cadre d'un commun accord.

Il précise par ailleurs que l'aide au transport concerne uniquement les enfants scolarisés sur notre commune devant se rendre à Ayzac-Ost pour les services de garderie.

Les modalités de remboursement des frais seront définies par le biais d'une convention.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** le remboursement à chaque famille à hauteur de 50% du tarif du transport scolaire et à répartir par moitié à la Commune d'AYZAC-OST,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des frais à intervenir.

2018 /61 – Subvention exceptionnelle – financement d'un voyage scolaire

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de participation au voyage scolaire en Italie de Mlle Boyer Jeanne du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** le versement d'une aide individuelle de 50€.

2018/62 – Projet de modification statutaire de la CCPVG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération en date du 2 octobre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a approuvé un projet de modification statutaire.

Ce projet de modification statutaire porte sur l'ajout de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie ».

Il donne lecture de la délibération du Conseil communautaire du 2 octobre 2018.

Il rappelle que ce projet doit recueillir l'avis favorable, à minima de la majorité qualifiée des Communes membres, qui disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification du projet de modification statutaire, pour se prononcer (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable).

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-187 du 2 octobre 2018 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de modification statutaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/63 – Contrat Entreprise nettoyage

La Société Net et Neuf a été vendue et rachetée le 1^{er} octobre 2018.

Les prestations de 2 heures / semaine sont maintenues, le personnel reste inchangé, le tarif passe à 160 € au lieu de 120 € (H.T / mois) à cause de l'ajustement du coût horaire.

Compte tenu du bon travail réalisé aussi bien au niveau de la Mairie qu'aux églises, Monsieur le Maire propose que le contrat soit renouvelé.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTTE** la nouvelle proposition de la SARL Net & 9,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/64 – Coupe de bois – Forêt du Bergons

Suite à un courrier de l'O.N.F., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une coupe de bois de 197 m3 situé dans la forêt du Bergons, dans le bois de la Prèze, sur la parcelle 7 B.

L'Office National des Forêts a reçu l'offre de Monsieur NOGUEZ André, exploitant forestier, à un prix de 15€30 / m3, soit 3 014 € et considère le prix raisonnable.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTTE** la proposition de Monsieur NOGUEZ André,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/65 – Mise à jour du P.L.U. suite à la création de la Réserve Naturelle régionale du Massif du Pibeste-Aoulhet

Suite à la création de la réserve naturelle régionale du massif du Pibeste-Aoulhet, chaque Commune concernée par le territoire de classement doit mettre à jour son P.L.U.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** la mise à jour du PLU,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

2018/66 – Courrier association des Maires – appel aux dons

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Amicale des Maires demandant qu'un don soit versé au profit des communes sinistrées de l'Aude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** de verser 500 € au profit des communes sinistrées,

2018/67 – Subvention exceptionnelle – Association Chasseurs de Nuits

Lors du festival Night scapades, du 18 au 21 juillet 2019, l'association souhaite intégrer notre village par la mise en valeur de la Tour de Vidalos. Pour se faire, elle sollicite une aide financière de 500 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** l'offre de l'association « chasseurs de nuit » et le versement d'une participation de 500 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/68 – Programme travaux SDE 65 – année 2019

Afin de préparer les programmes d'intervention du syndicat Départemental d'Énergie au titre de l'année 2019, Monsieur le Maire propose les études et travaux suivants :

- Etude pour l'enfouissement des réseaux électriques Chemin du Lavoir et Rue du Bousquet,
- Extension de l'Éclairage public – gloriette et terrain de tennis,
- Etude pour éclairage de la Tour Médiévale en accord avec le règlement de la RICE.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le projet des études et travaux énoncés.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/69 – Mise à disposition d'une parcelle de terrain communale – Lotissement de Poume et Saint Cesté

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention, pour le lotissement de Poume, concernant la mise à disposition d'une bande de terrain en limite de propriété, appartenant au domaine privé communal au profit des propriétaires concernés en vue d'effectuer des travaux d'entretien.

Il propose aussi d'étendre la convention pour les riverains du canal d'évacuation du lotissement Saint Cesté.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la mise à disposition du domaine privé communal.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à préparer les conventions et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/70 – Installation borne wifi – salles des fêtes et du foyer

Le CLIC va donner des cours d'initiation internet ouverts à tous (7 à 10 personnes) et la connexion au haut débit est indispensable. La société Nanoxion qui a installé le raccordement à la fibre optique à la Mairie a aussi fait des essais à la salle des fêtes qui sont concluants.

Monsieur le Maire présente le devis reçu de la Société NANOXION concernant l'installation et les fournitures d'une borne wifi internet pour la salle du conseil et les salles communales. Son montant H.T s'élève à 950 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** le devis de nanoxion et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

2018/71 – Mise à disposition de terrains pour des travaux de lutte contre les plantes invasives – site Natura 2000

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'action de lutte contre les plantes invasives est prévue dans le nouveau programme d'actions du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterêts », approuvé en décembre 2010 par le Comité de pilotage du site.

Le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves demande la mise à disposition des parcelles cadastrées C 371 et 1051 et B 1059 afin de procéder à l'action de lutte contre les plantes invasives qui interviendra entre 2019 et 2020.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** la mise à disposition des parcelles cadastrées C 371 et 1059 et B 1059.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à préparer la convention et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/72 – Participation chemin rural du Sarrat à SALLES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de participation de la Mairie de SALLES concernant la réfection du chemin rural du Sarrat à SALLES.

Le coût de réfection de ce chemin s'élève à 4 080 € TTC.

La participation, calculée au prorata des surfaces au sein du Syndicat Pastoral du Bergons, s'élève pour Agos-Vidalos à 470.03 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** le paiement de cette participation.

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/73 – Mission CAUE – Mairie, salle des fêtes

Dans le cadre du projet d'aménagement et de ravalement des façades, le CAUE a été contacté pour mener à bien cette mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **MANDATE** le Maire pour monter le dossier technique et de financement pour le ravalement des façades du bâtiment Mairie et salle des fêtes.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à préparer la convention et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/74 – Dérivation du torrent de l'Ambat – demande de subventions – DETR 2019

La société PRIMA a réalisé une étude et le montant des travaux est estimé à 32700 € (H.T). Ils permettront d'éviter la location de pompes lors de violents orages ou de crue du Torrent afin d'assurer la sécurité et la protection des citoyens et habitations Quartier du Lavoir, par un ouvrage définitif de dérivation.

Monsieur le Maire expose que le projet de réaliser **des travaux de création d'un ouvrage de dérivation DU TORRENT DE L'AMBAT** et dont le coût prévisionnel s'élève à 32700 € HT soit 39 240 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 32 700 € (H.T)

- DETR 16 350 € (50 %)
- FAR : 3 270 € (10 %)
- Autofinancement communal : 13 080 € (40 %).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** le projet de réaliser ces travaux.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention de l'État 16 350 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

2018/75 – Dérivation du torrent de l'Ambat – demande de subventions – FAR 2019

La société PRIMA a réalisé une étude et le montant des travaux est estimé à 32700 € (H.T). Ils permettront d'éviter la location de pompes lors de violents orages ou de crue du Torrent afin d'assurer la sécurité et la protection des citoyens et habitations Quartier du Lavoir, par un ouvrage définitif de dérivation.

Monsieur le Maire expose que le projet de réaliser **des travaux de création d'un ouvrage de dérivation DU TORRENT DE L'AMBAT** et dont le coût prévisionnel s'élève à 32700 € HT soit 39 240 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation du Fonds d'aménagement Rural.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 32 700 € (H.T)

- FAR : 3 270 € (10 %)
- DETR 16 350 € (50 %)
- Autofinancement communal : 13 080 € (40 %).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADOPTE le projet de réaliser ces travaux.
- APPROUVE les plans de financements prévisionnels tels qu'indiqués ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention du département **de 3 270 €** au titre de la dotation du Fonds d'aménagement Rural.

Questions diverses

- Evaluation Ets Casaus

A la demande des Ets Casaus pour évaluation en vue d'une acquisition du bâtiment situé zone du Pibeste, Le Maire a contacté « les Domaines ».

Projet de cession du bâtiment - 320 m2 (estimation domaine, avec latitude de +- 10%)

Valeur vénale locative : 127 000 €

Proposition du Conseil Municipal – 140 000 € (8 membres), 150 000 € (2 membres)

Monsieur le Maire est mandaté pour contacter les Ets Casaus et les informer de la proposition de vente, prix à débattre 140 000 €.

- Catastrophes naturelles

Monsieur le Maire précise que notre Commune a été très peu impacté par la dernière crue. La déclaration en catastrophe naturelle va permettre une indemnisation rapide des assurances vis-à-vis des administrés et des entreprises concernés.

- Entretien espaces verts, rues

Dans le cadre des réunions avec le CPIE et notre Commune sur la démarche « zéro phyto », il convient de s'équiper d'une débroussailleuse – 440 € H.T., spéciale pour l'entretien des rues (pas de projection).

Feuille de clôture du conseil municipal du 13 novembre 2018

2018 /60 – Participation aux frais de transports scolaires – année 2018-2019

2018 /61 – Subvention exceptionnelle – financement d'un voyage scolaire

2018/62 – Projet de modification statutaire de la CCPVG

2018/63 – Contrat Entreprise nettoyage 2018/ 55 – Appartement communaux

2018/64 – Coupe de bois – Forêt du Bergons

2018/65 – Mise à jour du P.L.U. suite à la création de la Réserve Naturelle régionale du Massif du Pibeste-Aoulhet

2018/66 – Courrier association des Maires – appel aux dons

2018/67 – Subvention exceptionnelle – Association Chasseurs de Nuits

2018/68 – Programme travaux SDE 65 – année 2019

2018/69 – Mise à disposition d'une parcelle de terrain communale – Lotissement de Poume et Saint Cesté

2018/70 – Installation borne wifi – salles des fêtes et du foyer

2018/71 – Mise à disposition de terrains pour des travaux de lutte contre les plantes invasives – site Natura 2000

2018/72 – Participation chemin rural du Sarrat à SALLES

2018/73– Mission CAUE – Mairie, salle des fêtes

2018/74 – Dérivation du torrent de l'Ambat – demande de subventions

2018/75 – Dérivation du torrent de l'Ambat – demande de subventions – FAR 2019

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>GALCERA Valérie</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>
<i>VERGE Didier</i>		